

FRESNES INFOS



"Carrefour de l'Artois"

Bulletin communal - Numéro 273

Décembre 2019

Edito

Le mois de décembre, c'est la fin de l'automne et l'arrivée de l'hiver, mais surtout le mois des festivités et des traditions bien ancrées dans notre région : Saint Nicolas, Saint Eloi , la fête de Noël, le réveillon de Noël et de fin d'année.

En décembre, c'est également la Journée de la lutte contre le SIDA le 1er décembre et la Journée des droits de l'homme le 10 décembre.

Durant ce mois souhaitons beaucoup de chaleur et de joies dans les foyers et plus d'optimisme au regard de l'actualité et de ce que l'on nous annonce pour l'année 2020 et les prochaines années.

Pour Fresnes-les-Montauban, le mois de décembre apportera son lot de festivités : le repas des aînés le samedi 7 décembre à l'hôtel restaurant l'Aquarium, le samedi 14 décembre un spectacle de Noël organisé par l'association « Les Amis de l'école » à ne pas manquer à la salle des fêtes de Plouvain, la visite du Père Noël à l'école le vendredi 20 décembre et enfin le spectacle de Noël, à la salle des fêtes, le samedi 21 décembre pour les enfants et les adultes à partir de 19 h 30

Les membres du conseil municipal, les employés municipaux et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentons d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020.



Le Maire, André Lacroix
Vice Président
de la CC Osartis-Marquion,

« *Froid et neige en décembre,
du blé à revendre* »

Dicton populaire

Dans ce numéro

- Rappels : festivités
 - Repas des aînés
 - Noël des enfants
 - Spectacle à Plouvain
 - Spectacle à Fresnes
- Cadeau de fin d'année
- Fermeture du secrétariat
- Cérémonie des vœux
- Transfert de la compétence eau
- Analyse de l'eau
- Environnement
- Collecte des déchets : rappel
- Nos amis les chiens
- Feux d'artifices : rappel

Rappels : Fresnes Infos précédents



- **Repas des aînés** (personnes de plus de 60 ans)

Samedi 7 décembre à partir de **12 heures** à l'hôtel-restaurant l'Aquarium.

Remise des colis de Noël aux personnes de plus de 65 ans présentes. Pour les personnes n'ayant pu se rendre au repas, les colis seront disponibles en mairie dès le **lundi 9 décembre à partir de 9 heures**

- **Noël des enfants de la commune**

La commune de Fresnes Les Montauban offre à l'occasion de Noël 2019 un bon d'achat de **15 euros** aux enfants et adolescents de Fresnes-les-Montauban jusqu'à 14 ans. Ces bons d'achat sont valables dans tous les hypermarchés Auchan de la région, dans tous les rayons sauf le rayon alimentaire.



Ces cartes pourront être retirées en mairie **à partir du lundi 2 décembre 2019.**

- **Fête de Noël du RPI Fresnes / Plouvain**

Samedi 14 décembre à 17 heures à Plouvain

Marché de Noël à partir de 15 h 30. Spectacle organisé par l'Association « Les Amis de l'école » à la salle des fêtes de Plouvain à 17 h, ainsi que la visite du Père Noël. Restauration possible sur place le soir

- **Spectacle de Noël : la forêt enchantée**

Samedi 21 décembre à 19 heures 30 à Fresnes-les-Montauban

organisé par la commission fêtes et cérémonies de la commune à la salle des fêtes de Fresnes-les-Montauban



Cadeau de fin d'année

Pour fêter la nouvelle année 2020, la commune offre un coffret de stylos par foyer.

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairies sera fermé **du mardi 24 décembre 2019 au 01 janvier 2020 inclus.**

En cas d'urgence, appeler le 07.84.13.64.66.

Cérémonie des vœux

Vendredi 17 janvier 2019 à partir de 18 h 45

à la Salle des fêtes



Vœux du conseil municipal et vœux du maire

Bilan 2019, travaux et projets pour le 1er trimestre 2020. Vin d'honneur à l'issue de la cérémonie

Transfert de la compétence eau

La compétence eau de la commune sera obligatoirement transférée à la Communauté de Communes Osartis / Marquion le **1^{er} janvier 2020.**

La Communauté de Communes délèguera cette compétence à Noréade.

Tout problème lié au réseau d'eau potable devra donc être communiqué à l'agence Noréade de Pecquencourt à partir de cette date. Tél Clientèle : 03.27.99.80.50 - Tél Dépannage : 03.27.99.80.20

En cas de problèmes en dehors des heures d'ouverture, un service d'astreinte est à votre disposition au 06.87.69.41.78.

Pour la facturation, le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2020 sera identique à celui d'aujourd'hui puis ajusté sur une période maximale de 10 ans afin d'atteindre le prix « Noréade ». Un abonnement d'environ 40 € par an sera également exigé par Noreade. Aujourd'hui l'eau est fournie par la Communauté Urbaine d'Arras. Le réseau Noréade d'approvisionnement en eau potable alimentera la commune d'ici 2025.

Analyse de l'eau



Analyse de l'Agence Régionale de Santé, service santé et environnement des eaux destinées à l'alimentation humaine.

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, eau de minéralisation importante, résultats chimiques satisfaisants.

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes Les Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Prélèvement du 29 octobre 2019 : taux de Nitrates = **36,00 mg/l** (Norme 50 mg/l),

Environnement

Les feuilles mortes de vos plantations arborées doivent être ratissées et enlevées, ceci pour éviter les conflits de voisinage et l'accumulation de ces feuilles dans les caniveaux, qui peuvent être obstrués, occasionnant des débordements en cas de fortes pluies, notamment rue de Biache et rue de la Croix



Collecte des déchets : rappel

Les conteneurs et déchets verts doivent être sortis au plus tôt la veille de la collecte et rentrés dès le passage des éboueurs. Devant certaines habitations, les déchets restent plusieurs journées sur le trottoir, embarrassant la sûreté du passage et entraînant des odeurs nauséabondes. Par grand vent, des conteneurs se retrouvent au milieu des trottoirs ou sur la chaussée, entravant la circulation des personnes et des véhicules.

Nos amis les chiens



Les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

La divagation des chiens en toute liberté et sans surveillance est interdite. Ils ne peuvent circuler sur la voie publique, dans les jardins publics, espaces verts et autres lieux aménagés à cet effet, qu'à la condition d'être tenus en laisse. Sachez également que si votre animal occasionnait un accident, vous en seriez tenus pour responsable.

Tout propriétaire ou possesseur de chiens est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Feux d'artifices : rappel

Les fêtes de fin d'année approchent. Attention ! Par arrêté préfectoral, les artifices de divertissement ne peuvent être tirés dans des lieux rassemblant de nombreuses personnes, des endroits fermés ou en direction de ces lieux, notamment pour le plan Vigipirate. Il convient d'informer de l'utilisation d'artifices et **demandeur une autorisation en mairie.**

Etat civil

Ils sont nés : Anaïs HUBNER née le 24 octobre 2019

Gabriel DELATTRE né le 01 novembre 2019



AGENDA DU MOIS

Dernier ramassage des déchets verts de l'année 2019 : jeudi 12 décembre

Messe à Fresnes : samedi 7 décembre à 18 heures 30

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr